

Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles

De: Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles
Envoyé: mercredi 16 mai 2018 17:07
À: 'frecon.c@sdis52.fr'
Objet: Demande d'avis CMV Biogaz extension
Pièces jointes: 20150513 Plan de masse 1.500.pdf; 20180514 CMV Plan de masse V7-Plan 1_500.pdf

Sergent Frecon,

A la suite de notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez comme convenu les éléments dont on a parlé.

L'objet de ces échanges est le projet d'extension de CMV Biogaz à Chalancey. Cette installation de méthanisation qui est en service depuis septembre 2015 projette de construire de nouvelles fosses de digestion et de stockage de digestat liquide ainsi que de mettre un place un nouveau moteur de cogénération. L'installation est actuellement en enregistrement au titre des ICPE, elle restera en enregistrement après l'extension ; nous allons soumettre un dossier modificatif à la DREAL (service de Langres).

Dans le cadre de cette extension, il sera nécessaire de déplacer la citerne incendie de 120 m³, c'est pourquoi je vous contacte afin que vous me donniez votre avis sur ce projet de nouvelle installation de la citerne incendie.

Vous trouverez ci-joint le plan de masse de l'installation actuelle ainsi que le plan de masse de l'installation projetée.

Comme demandé je vous mets ci-dessous les captures d'écran des réglementations ICPE concernant le projet : un extrait de l'arrêté du 12 aout 2010 pour la rubrique 2781-1 et un extrait de l'arrêté du 8 décembre 2011 pour la rubrique 2910-C.

Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles

De: Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles
Envoyé: vendredi 25 mai 2018 16:10
À: 'frecon.c@sdis52.fr'
Objet: RE: Demande d'avis CMV Biogaz extension
Pièces jointes: 20180514 CMV Plan de masse V7-Plan 1_1000.pdf; 20180525 CMV2 Proposition changement implantation citerne incendie.pdf

Sergent Frecon,

A la suite de notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez ci-joint :

- Un plan vous permettant d'identifier le second accès au site.
- Un plan avec une nouvelle proposition d'implantation de la citerne incendie : cette proposition permet de respecter votre préconisation de s'éloigner du post digesteur même si cela nous fait dépasser les 100 m préconisés par la réglementation ICPE.

Les distances seront alors de l'ordre de :

- o Moins de 90 m du digesteur le plus éloigné
- o Moins de 115 m de la préfosse la plus éloignée
- o Moins de 120 m du point le plus éloigné du bâtiment de séchage
- o Moins de 140 m du point le plus éloigné du silo à grains

Dans l'attente de votre retour pour validation de cette nouvelle implantation avant de réaliser un plan plus finalisé.

Bonne réception, sincères salutations,

Sophie Bossy
Chef de projets méthanisation

E • sophie@opale-en.com
T • +33 (0)3 81 61 66 94
M • +33 (0)7 85 92 12 57
A • "la menuiserie" 17 rue du stade 25660 Fontain France
www.opale-en.com



Mécène de **LA RODIA** salle de musiques actuelles

De : Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles
Envoyé : mercredi 16 mai 2018 17:07
À : 'frecon.c@sdis52.fr' <frecon.c@sdis52.fr>
Objet : Demande d'avis CMV Biogaz extension

Sergent Frecon,

A la suite de notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez comme convenu les éléments dont on a parlé.

L'objet de ces échanges est le projet d'extension de CMV Biogaz à Chalancey. Cette installation de méthanisation qui est en service depuis septembre 2015 projette de construire de nouvelles fosses de digestion et de stockage de

Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles

De: Cyril FRECON <FRECON.C@sdis52.fr>
Envoyé: lundi 4 juin 2018 17:30
À: Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles
Objet: RE: Demande d'avis CMV Biogaz extension
Pièces jointes: RDDECI_FT_10.pdf; RDDECI_FT_2.pdf; RDDECI_FT_12.pdf

Sergent Cyril FRECON

Groupement Gestion des Risques et Planification Opérationnelle
Bureau Prévision



SDIS 52
29 rue du Vieux Moulin – BP 576
52000 CHAUMONT
03.25.30.25.05

Le SDIS52 vous invite à suivre son actualité sur les réseaux sociaux <https://www.facebook.com/pages/SDIS-52/> et @sdis52.



Pensez à l'environnement
avant d'imprimer ce mail !

De : Sophie Bossy - Opale Energies Naturelles <sophie@opale-en.eu>
Envoyé : vendredi 25 mai 2018 16:11
À : Cyril FRECON <FRECON.C@sdis52.fr>
Objet : RE: Demande d'avis CMV Biogaz extension

Sergent Frecon,

A la suite de notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez ci-joint :

- Un plan vous permettant d'identifier le second accès au site.
- Un plan avec une nouvelle proposition d'implantation de la citerne incendie : cette proposition permet de respecter votre préconisation de s'éloigner du post digesteur même si cela nous fait dépasser les 100 m préconisés par la réglementation ICPE.

Les distances seront alors de l'ordre de :

- o Moins de 90 m du digesteur le plus éloigné
- o Moins de 115 m de la préfosse la plus éloignée
- o Moins de 120 m du point le plus éloigné du bâtiment de séchage
- o Moins de 140 m du point le plus éloigné du silo à grains

Dans l'attente de votre retour pour validation de cette nouvelle implantation avant de réaliser un plan plus finalisé.

Bonne réception, sincères salutations,

Sophie Bossy
Chef de projets méthanisation

E• sophie@opale-en.com
T• +33 (0)3 81 61 66 94
M• +33 (0)7 85 92 12 57



Groupement
Gestion des Risques
et Planification Opérationnelle
SDIS 52

POTEAU
DIVERS

FT 2

Caractéristiques techniques

Poteau d'aspiration
NFS 61-240
Couleur bleu



Poteau réseau surpressé
Pression dynamique > 8 bars
Couleur jaune



Critères de performances

■ Poteaux d'aspiration:

Fournir un débit de 30m³/h à 120 m³/h pendant 2 heures soit 120m³
d'eau utilisable pendant 2 heures pour les poteaux d'aspiration.

■ Poteau sur réseau surpressé (Pression dynamique supérieure à 8 bars):

Fournir un débit de 30m³/h à 120 m³/h pendant 2 heures
soit 120m³ d'eau utilisable pendant 2 heures

Prévoir la réduction de pression avec dispositif fixe ou mobile

Implantation

Voir les fiches en fonction de l'utilisation



Groupement
Gestion des Risques
et Planification Opérationnelle
SDIS 52

RESERVE SOUPLE
AVEC POTEAU
D'ASPIRATION

FT10

Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- Géométrie de mise en aspiration
- Sécurité
- Aménagements
- Signalisation



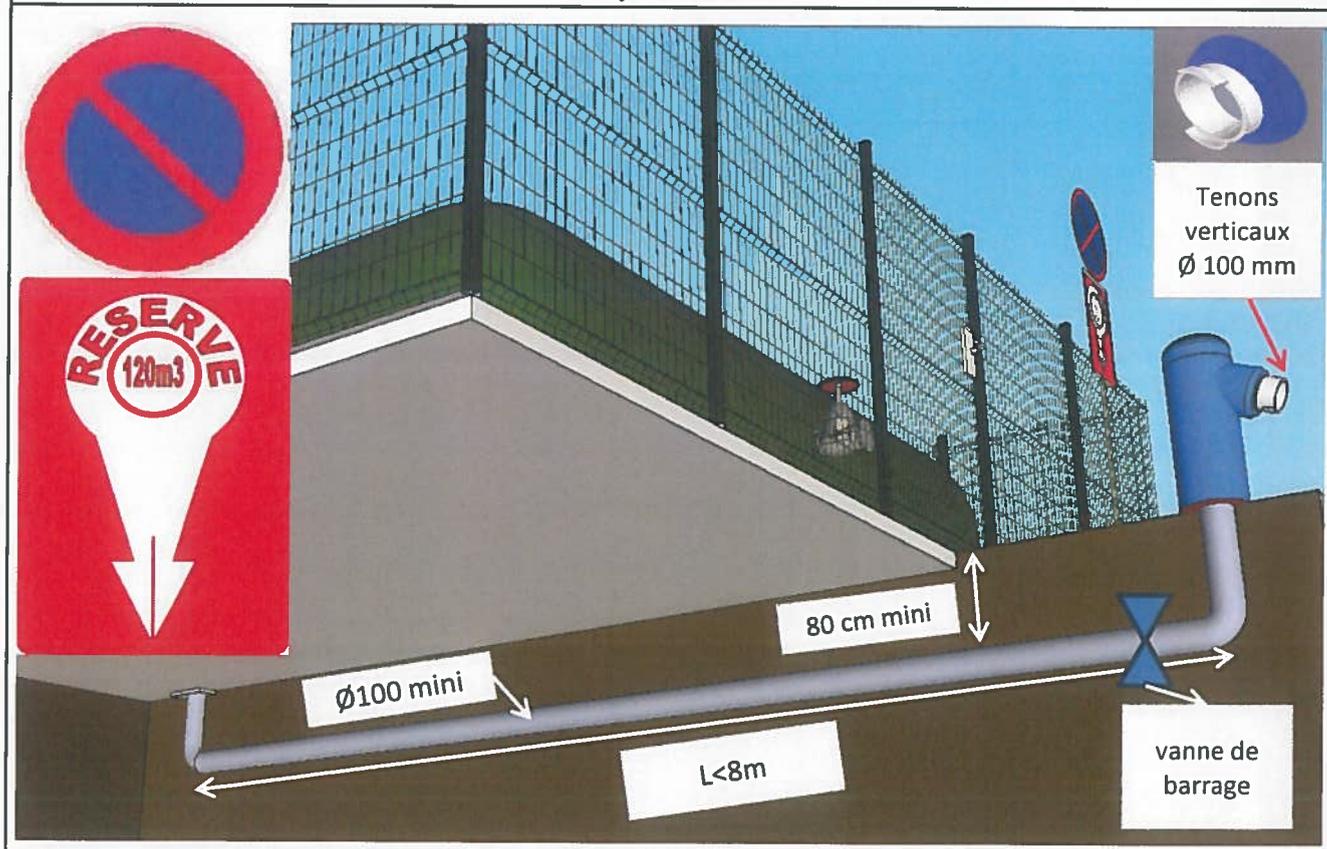
Aménagement

- Aire d'aspiration pour l'engin pompe (fiche FT 4)
- Distance L « crépine – engin » < 8 m
- Poteau ou bouche d'aspiration équipés d'un raccord symétrique tournant sans coquilles
- Accessible aux engins en tous temps et toutes circonstances

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude (minimum 30m³).

Implantation





Groupement
Gestion des Risques
et Planification Opérationnelle
SDIS 52

**SIGNALISATION DES
P.E.I.**

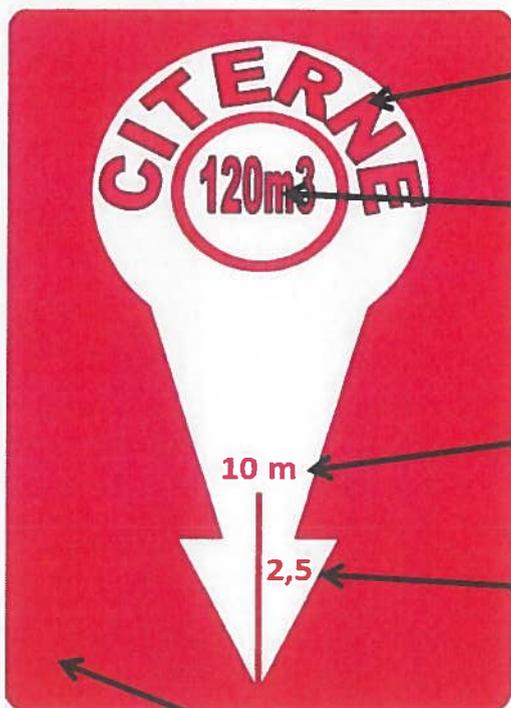
FT 12

Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- Panneau de type signalisation d'indication, rectangulaire 30cm x 50cm
- Disque avec flèche blanche sur fond rouge
- Installation entre 1,20 et 2 m du niveau du sol
- Au dessus du rond central : indication de la nature du point d'eau
- Au centre du rond : indication du volume en m^3
- Indication de l'implantation du Point d'eau si le panneau n'est pas au droit du point d'incendie

Type de panneau et normalisation (exemples)



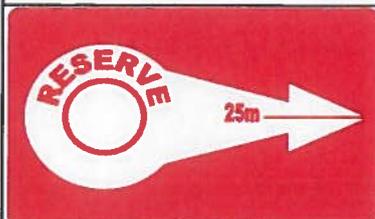
Indication de la nature du point d'eau (citerne, réserve, point d'aspiration, B.I.)

Indication du volume en m^3 de la citerne ou de la réserve.

Si nécessaire, indication de la distance en m du Point d'Eau par rapport à la verticale du panneau.

Si nécessaire, signalisation de la distance en m à gauche ou à droite du trait pour indiquer la présence du Point d'Eau par rapport au panneau.

Sur le reste du panneau on peut trouver le numéro d'ordre du P.E.I., des consignes particulières.



Lorsque une implantation proche est impossible ou le cheminement compliqué, un panneau peut être implanté en amont et tourné pour indiquer la direction du Point d'Eau. La distance à parcourir doit figurer sur celui-ci.

La signalisation à proximité des biens protégés par la législation sur les monuments historiques peuvent faire l'objet d'une dérogation sur la couleur afin de ne pas dénaturer ceux-ci.

